

CECI N'EST PAS UNE

PROFESSION DE FOI !

La profession de foi est une figure imposée des élections professionnelles. Pour autant elle ne présente que peu d'intérêt : vous y trouverez ça et là promesses et déclarations d'intentions d'OS la plupart du temps collaborant à un système (le fameux « dialogue social à la française ») dont le seul but est de museler la voix des personnels et qui enferme l'action syndicale et le revendicatif dans des instances et un calendrier dont seule l'administration (et son marionnettiste, le gouvernement) tient les rênes.

Pire encore, pour entrer dans ce système de pseudo « partenaires » il faut, lors des élections, s'affronter entre organisations syndicales... Alors que nous ne devrions avoir pour seul adversaire que l'État employeur et ses représentant.e.s !

A Solidaires-Justice nous n'allons pas perdre notre temps à vous supplier de voter pour nous en vous promettant monts et merveilles : nous n'avons rien à promettre, tout à gagner. Mais pour gagner nous devons combattre, revendiquer et ne rien lâcher, jamais.

Ce que nous sommes c'est ce que nous faisons : dans les services, pour les agents !

Nos actions sont notre « programme » et pour en avoir un aperçu vous pourrez toujours interroger les collègues qui ont fait appel à nous, ou faire un tour sur notre site ;

Notre syndicat, comme devrait l'être tout syndicat, n'est qu'un outil. Un outil à destination des agent.e.s.

Alors oui, il faut participer aux élections pour préserver l'outil et lui donner un maximum d'efficacité, mais il faut aussi s'en emparer (par l'adhésion) et nous réunir, tou.te.s ensemble, les plus nombreux.ses possibles et lutter !

Donc en décembre pour en finir avec les partenaires de la co-gestion qui accompagnent toutes les contre réformes, ne serait-ce que par leur participation complaisante, depuis 30 ans, votez SOLIDAIRES Justice.

**Mais d'ici là et après : rejoignez nous
Adhérez ! Militez !**

**Battons nous ensemble au quotidien,
Pour nos conditions de travail**

**Pour le service public, dévoyé par des politiques libérales et autoritaires
Pour retrouver le sens de nos métiers
pour nos droits, les conquis et ceux à conquérir**

SOLIDAIRES JUSTICE

L'outil syndical pour vous battre et vous défendre

NE PAS RESTER SEUL.E !

**Travailleuses et travailleurs
de la justice, nous nous
sommes organisé.e.s pour
faire face aux injustices,
pour nous épauler et nous
défendre au quotidien, pour
gagner de nouveaux droits,
pour construire des
alternatives au système
capitaliste destructeur, des
alternatives aux
exploitations et aux
dominations. Nous invitons
le maximum d'agent.e.s,
titulaires ou non-titulaires,
dans les administrations et
services du ministère, à se
syndiquer, à renforcer et
rejoindre un collectif pour
agir !**

Nous contacter

*Syndicat National Solidaires-Justice
31, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS*

☎ 06.52.79.57.94

✉ synd@solidaires-justice.fr

🌐 www.solidaires-justice.fr

📘 www.facebook.com/SolidairesJustice/



SOLIDAIRES JUSTICE C'EST QUOI ? C'EST QUI ?

Solidaires Justice c'est une conception «solidaire» du syndicalisme :

- **Non catégoriel** ; Solidaires justice représente toutes les catégories de fonctionnaires (A, B et C), les titulaires et les non-titulaires.
- **Non corporatiste** ; Solidaires Justice représente tous les corps de fonctionnaires présents au ministère de la justice.
- **Non sectoriel** ; Solidaires Justice est présent dans toutes les directions et services du ministère: administration centrale, services judiciaires, administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Nous refusons le syndicalisme de chapelle : ces logiques d'entre-soit et d'isolement qui nuisent à la solidarité et à l'unité dans les luttes, confortant ainsi l'administration et les gouvernements dans leurs méthodes managériales consistant à opposer les agent.e.s les uns aux autres.

**Votez SOLIDAIRES-Justice
c'est être
SO-LI-DAIRE**

Solidaires-Justice revendique et milite pour :

-> L'augmentation générale et équitable de l'ensemble des traitements afin de garantir à tou.te.s les fonctionnaires des conditions de vie confortable. Pour les greffiers et greffières cela passe avant tout par une revalorisation de la grille indiciaire y compris par la passage en catégorie A pour prendre en compte la haute technicité du métier.

-> Une gestion digne, bienveillante et responsable des personnels qui passe par une mise en œuvre réelle des engagements de l'État en matière de prévention des risques organisationnels, des pressions et des violences au travail.

-> L'uniformisation par le haut des régimes indemnitaires entre les différents services du ministère, et notamment entre l'administration centrale et les services déconcentrés, afin de garantir l'égalité de traitement entre tou.te.s et de permettre une véritable mobilité fonctionnelle et géographique au sein de notre administration.

Mais également pour :

-> La mise en place - à la demande des agent.e.s - équitable et organisée du télétravail. La généralisation du télétravail doit par ailleurs faire l'objet de la plus grande attention de la part de l'administration, notamment au regard des RPS et de la nécessaire séparation des vies personnelles et professionnelles.

-> Pour un management plus respectueux des personnels de greffe bien trop souvent sous l'autorité de hiérarchies déshumanisées qui confondent "responsabilités" et "pouvoir".

-> Pour le développement de l'offre de formation, interne et externe, la reconnaissance de celles effectuées, afin de favoriser de véritables évolutions de carrière.

-> Pour l'amélioration des conditions de travail. matérielles bien sur, avec la mise à disposition de locaux pratiques, confortables et à dimension humaine. Mais aussi une baisse significative de la charge de travail actuellement source de stress, de perte de sens et de souffrance au travail. Ceci passe par un recrutement massif et qualitatif de personnel dans les greffes des juridictions.

Solitaires-Justice une organisation indépendante

Financièrement, Solitaires-Justice ne vit que des cotisations de ses adhérent.e.s. Nous en vivons modestement, en raison de notre développement encore limité, mais nous nous en contentons.

Politiquement, indépendante de tout parti politique (il est interdit à nos représentant.e.s d'avoir le moindre mandat politique), mais pas "apolitique" - terme qui ne veut rien dire d'autre que "sans ambition sociétale, non concerné par les enjeux de notre société et les questions qui la traverse" ;

- Solitaires-Justice est un syndicat de lutte et de transformation de la société : pour une société plus juste, plus humaine.
- Solitaires-Justice milite pour la défense du service public de la justice, élément essentiel de la démocratie, et combat toutes discriminations de couleurs, d'ethnies, de religions, de sexes ou de conditions sociales.
- Solitaires-Justice est membre de l'association VISA qui lutte contre l'idéologie mortifère et antisocial de l'extrême droite.

Statutairement, Solitaires-Justice est membre de l'Union Syndicale Solitaires. Comme toutes les organisations membre de cette union, Solitaires-Justice reste totalement autonome et indépendante. L'Union Solitaires n'est pas une confédération pyramidale, mais bien une union, où chacun garde son indépendance et son identité. Au sein de cette union, les décisions ne sont pas imposées par une "hiérarchie" nationale, mais elles sont prises au consensus. L'Union syndicale Solitaires est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales avec actuellement autour de 110 000 adhérent.e.s. Elle existe depuis 1998 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme. Elle défend les travailleur.se.s en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeur.se.s, de paysann.e.s, d'habitant.e.s. Elle entretient des relations avec de nombreuses organisations syndicales et associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.



Nos candidat.e.s à la CAP des greffières et greffiers des services judiciaires

1. Mme TANNE Françoise, Greffière, TJ SENS
2. Mme BAHRI Myriam, Greffière, TJ GRASSE
3. Mme SEMENCE Aude, Greffière, TJ SENS
4. Mme DUNAJSKI Emeline, Greffière, TJ NEVERS
5. M. GUERNICHE Mohrad, Greffier, TJ AIX en Provence
6. Mme SERDIN ép. XAVIER, Lydie, Greffière, TJ SENS
7. Mme BOHN Martine, Greffière, TJ GRASSE
8. Mme SELMANE Hamida, Greffière, TJ CHATEAUROUX



9. Mme PRETCEILLE Hélène, Greffière, TJ AVIGNON
10. Mme FAYE Emeline, Greffière, TJ CRETEIL
11. M. SMIRANI Brahim, Greffier, TJ GRASSE
12. Mme DUFAIT Aurélie, Greffière, TJ SENS
13. Mme AMIOT Claire, Greffière, TJ SENS
14. Mme BOUREL Isabelle, Greffière, TJ SENS
15. Mme RODRIGUES Guylaine, Greffière, TJ PARIS
16. Mme POMPON Emilie, Greffière, CA PARIS